

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002023_040

Arrondissement de TORCY

Objet : *Contrat de services Berger Levrault BLES BL Connect*

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la délibération n° 02020_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 juin 2020 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant Le contrat de services BLES BL Connect numéro NCL012177 émis par la société BERGER LEVRAULT concernant les plateformes et connecteurs suivants :

- Pack Berger Levrault Échanges Sécurisés :
 - BLES - Échanges des données comptables (Hélios)
 - BLES - i.parapheur électronique
 - BLES – Mail sécurisé
- BL.Connect E.GF évolution – Chorus Portail Pro
- BL.Connect Données Sociales E.Magnus RH
- Pack Contrôle de légalité – Actes et Portail d'échange GES sécurisés :
 - BLES – Contrôle de légalité – Actes
 - BLES – Portail d'échanges sécurisés

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer le contrat émis par la société Berger Levrault.

Article 2 : Le montant de ce contrat s'élève à 2 182,65 euros hors taxe annuels (deux mille cent quatre-vingt-deux euros et soixante-cinq cents hors taxe annuels).

Article 3 : Le présent contrat est signé pour une durée de 36 mois, du 1er mars 2023 au 28 février 2026 sans renouvellement par tacite reconduction.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée numériquement et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société Berger Levrault

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 30 mars 2023
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

